



AVIS DE CONCESSION

DELEGATION DE SERVICE PUBLIC POUR LA GESTION DE L'HÔTEL-RESTAURANT DU GOLF PARC DU COIROUX - COMMUNE D'AUBAZINE

Identification de l'autorité délégante :

Syndicat Intercommunal de la Vallée du Coiroux
Parc du Coiroux - 19190 AUBAZINE
Téléphone : 05 55 27 25 66 - Fax : 05 55 27 29 33 - Mail : sivcoiroux@orange.fr

Objet de la délégation :

Délégation de service public (DSP) portant sur la gestion, l'exploitation (promotion, commercialisation) et la maintenance de l'hôtel-restaurant du Golf – Parc du Coiroux – 19190 Aubazine, par voie d'affermage.
Le présent appel à candidature a pour objet de dresser la liste des candidats admis à présenter une offre.

Caractéristiques de la procédure :

La présente procédure est réalisée en application des dispositions des articles L. 1411-1 et suivants du CGCT, modifiés par l'ordonnance du 29 janvier 2016 et le décret du 1^{er} février 2016.

Conditions de participation :

Les justificatifs à produire par le candidat sont énumérés dans le règlement de consultation.

Critères de sélection des offres :

Le bien sera mis à disposition du candidat qui présentera le meilleur projet, les dossiers seront évalués de la manière suivante :

- expérience professionnelle (30pts)
- qualité de l'accueil des clients (40 pts)
- pertinence du projet (30 pts)

Modalités d'attribution :

Entreprise individuelle ou groupement d'entreprise solidaire.

Durée de la délégation :

La délégation de service public est conclue pour 5 ans, à partir du 3 janvier 2019.

Modalités d'obtention du dossier :

Le dossier de consultation des entreprises (DCE) est à solliciter par courrier ou mail

Date d'envoi du présent avis à la publication : 19 Octobre 2018

Date limite de réception des offres :

Les offres seront adressées sous pli cacheté portant la mention « appel à candidature hôtel – restaurant », soit en recommandé avec accusé de réception, soit remis contre récépissé au Syndicat Intercommunal de la Vallée du Coiroux avant le : vendredi 16 novembre 2018 à 12h00.

Renseignements : Syndicat Intercommunal de la Vallée du Coiroux

Procédure de recours :

L'instance chargée des procédures de recours est le Tribunal Administratif de Limoges
1, cours Vergniaud - 87000 LIMOGES
Téléphone : 05 55 33 91 55 - Fax : 05 55 33 91 60 - Mail : greffe.ta-limoges@juradm.fr